

Diag Biodiversité

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises pour intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans leur stratégie.

Le Diag Biodiversité c'est :

- sensibiliser les équipes internes à la biodiversité,
- diagnostiquer le niveau de dépendance aux services écosystémiques et les impacts directs et indirects sur la biodiversité,
- construire un plan d'action pour répondre aux enjeux identifiés et réduire les impacts afin de préserver la biodiversité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent solliciter un Diag Biodiversité, les PME au sens de la réglementation européenne qui ont au moins un an d'existence.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

Un expert se déplace dans l'entreprise et sensibilise les équipes internes à la biodiversité. Ensuite, il réalise une analyse de matérialité biodiversité de l'activité de l'entreprise, en identifiant ses principaux impacts, dépendances, risques et opportunités. Puis, il identifie, priorise et formalise avec l'entreprise ses leviers d'action pour permettre la mise en œuvre opérationnelle de sa démarche biodiversité.

10 jours d'intervention d'un expert, répartis sur 3 à 6 mois maximum.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Diag Biodiversité est pris en charge à hauteur de 40%.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Liens

- [FAQ](#)